

# Stationnement sécurisé des vélos en gare



## BILAN DU STATIONNEMENT SÉCURISÉ EN GARE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

« Ces dernières années ont connu des évolutions réglementaires importantes en termes d'intermodalité. La Loi d'orientation des mobilités (LOM), le volet mobilité des CPER et la toute récente loi sur les Services express régionaux métropolitains (SERM) donnent la priorité aux déplacements décarbonés.

Les collectivités territoriales sont mobilisées pour proposer une offre complète de stationnements sécurisés et de services pour les vélos dans les gares les plus fréquentées, comme le montre ce nouveau bilan de Vélo & Territoires. Elles ont conscience que la prise en charge des vélos non démontés à bord des trains et des cars, si souhaitable pour les touristes et occasionnels, n'est pas une solution atteignable et universelle pour encourager un maximum de trajets intermodaux au quotidien.

Selon l'Enquête nationale sur les politiques modes actifs de 2022, les collectivités ont l'ambition de réaliser un million de places de stationnement, tout type de stationnement confondu, à horizon 2027. Atteindre ces objectifs dans les gares et les pôles d'échanges multimodaux suppose que les acteurs de la mobilité aillent plus loin que le plancher des 75 891 places de stationnements sécurisés dans les seules 1 113 gares visées par la LOM. L'enjeu est d'équiper l'ensemble des 3 000 gares du territoire, y compris les moins fréquentées.

Nous sommes aujourd'hui en-deçà de ces objectifs puisque seulement 46 % des gares du territoire atteignent ou dépassent les objectifs minimums fixés par le décret LOM. Mais la bonne nouvelle, c'est que les collectivités sont à pied d'œuvre pour rattraper ce retard, puisque nous enregistrons +29 % de gares équipées à hauteur de l'objectif LOM en six mois. Avec l'Alliance pour le vélo, nous souhaitons aller plus loin. L'intermodalité est une de nos priorités et nous plaidons pour que 200 000 places de stationnements sécurisés supplémentaires soient créées dans ces espaces de mobilité d'ici la fin du quinquennat.

La mise à disposition de solutions de stationnement en gare est essentielle pour réaliser le potentiel d'intermodalité vélo-train comme alternative de transport crédible à la voiture individuelle. Aux Pays-Bas, 40 à 50 % des utilisateurs du train se rendent à la gare à vélo. Le tandem vélo – transports collectifs a un potentiel important, mais doit être construit dans la durée pour devenir réalité en France. Cela concerne aussi bien les villes que les territoires peu denses, où des solutions de mobilité alternatives doivent être proposées, et pas seulement avec le train. Cela nécessite la mobilisation générale de l'État, des régions, de SNCF Gares & Connexions et des autorités organisatrices de la mobilité, y compris en termes de financements, pour accélérer sur ce sujet essentiel et décarboner nos mobilités. »

Chrystelle Beurrier, présidente de Vélo & Territoires

## Que retenir de ce bilan à l'échéance du décret ?

En juin 2021, un décret d'application de la LOM fixait l'objectif d'équiper 1 133 gares du territoire en stationnements sécurisés pour les vélos avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette échéance étant désormais passée, Vélo & Territoires dresse le bilan dans son [tableau de bord dédié au suivi du stationnement vélo en gare](#).

### #1 Moins de la moitié des gares atteignent leurs objectifs à l'échéance du décret

Selon les données transmises par SNCF Gares & Connexions et vérifiées auprès des régions, ainsi que des DREAL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 **les objectifs du décret sont atteints et parfois dépassés dans seulement 516 gares du territoire, soit 46 % de l'ensemble des gares concernées**. Mais l'analyse désormais semestrielle de ces données par Vélo & Territoires met en lumière des tendances positives. Depuis le dernier relevé réalisé en juillet 2023, **115 nouvelles gares ont atteint l'objectif de la LOM, soit une augmentation de 29 % du nombre de gares équipées**.

### #2 Près de 40 000 places déployées aux abords des gares

Au total, **39 315 places de stationnement sont désormais déployées aux abords des 1 133 gares ciblées par la LOM**, dont 313 ne disposent à ce stade d'aucun équipement de stationnement sécurisé pour les vélos. **À cela s'ajoute 2 284 places de stationnement supplémentaires réparties sur 341 gares, non ciblées par la LOM**, identifiées grâce à un recensement (non exhaustif) de Vélo & Territoires.

### #3 Des situations contrastées selon les régions

Certaines régions avaient déjà engagé de vastes programmes de déploiement de stationnements en gare avant la parution de la loi et conservent une certaine avance par rapport au reste du territoire. **C'est le cas des régions Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Grand Est et Bretagne, où au moins 80 % des gares concernées par le décret atteignent désormais leurs objectifs**. La région Île-de-France accuse le retard le plus important (12 % des gares équipées), car elle doit déployer à elle seule 58 % du volume total de stationnements au niveau national.

### #4 Les multiples raisons de ces retards

Parmi les principales raisons évoquées pour expliquer ces retards, les régions citent **les contraintes d'urbanisme, les délais de livraison des équipements, ainsi que le manque de ressources humaines disponibles chez SNCF Gares & Connexions** pour travailler sur la maîtrise d'ouvrage des projets d'abris sécurisés. **L'intégration du stationnement vélo dans des projets de pôles d'échanges multimodaux importants, qui tardent à sortir de terre, est également pointée du doigt**.



#### En savoir plus

Consultez sur le site Internet de Vélo & Territoires : [l'article de décryptage](#) du stationnement sécurisé en gare au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le [tableau de bord de suivi du stationnement en gare](#) de Vélo & Territoires.

**Vélo & Territoires** est un réseau de 215 adhérents mobilisés dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030. Sa mission ? Développer le vélo dans tous les territoires. Les territoires adhérents couvrent environ 97 % de la population française référencée en 2019. Vélo & Territoires coordonne le Schéma national des véloroutes et est le centre national de coordination pour EuroVelo en France.

#### Contact presse

**Dorothee Appercel**

Responsable de communication

Tél. : +33 (0)9 72 56 85 07

[dorothee.appercel@velo-territoires.org](mailto:dorothee.appercel@velo-territoires.org)

[www.velo-territoires.org](http://www.velo-territoires.org)